

# Programme de législature 2021-2024

---

## Préambule

En 2025, la commune du Landeron fêtera ses 700 ans d'existence. L'occasion pour ses citoyennes et citoyens de se remémorer les hauts faits d'arme de leurs aïeux, mais aussi de se rappeler que le site est porteur de la richesse d'une histoire et d'une situation géographique qui poussent à la réflexion ou à la contemplation.

L'Histoire, symbolisée par la conservation exceptionnelle du Bourg médiéval, nous apprend que l'entente n'a pas toujours été cordiale avec les voisins de Berne et de Neuchâtel et qu'une alliance avec Soleure, canton catholique, a permis au Landeron de conserver des privilèges acquis au cours des siècles. Ses habitants, bien qu'ils puissent s'enorgueillir du passé, ont sans doute conscience qu'il leur appartient d'écrire les prochains chapitres du grand livre de l'histoire landeronnaise.

Le lac, des marais asséchés en bordure d'une réserve naturelle, des coteaux couverts de vignes, un hameau à découvrir et le Jura, au nord, ou encore les Alpes bernoises, au sud. La richesse des paysages enchanteurs, la beauté naturelle des environs caressent doucement les pupilles du citoyen et du passant.

Autant d'éléments qui ne doivent pas nous faire oublier que la législature à venir sera assurément celle d'un renouveau à inventer pour la commune du Landeron car les défis à relever ne manquent pas, sont nombreux et variés. L'état des finances, la consolidation des infrastructures, le paysage économique, la réorganisation territoriale et la protection et le bien-être des personnes ainsi que la sécurisation de leur environnement sont les thèmes prioritaires qui conduiront nos réflexions au cours des prochains mois.

Le futur du Landeron se conjugue ainsi avec la recherche d'un équilibre financier nécessaire à la conduite sereine des affaires communales, mais aussi avec tous les dossiers transversaux où seront engagés nos divers services et qui permettront le développement pragmatique et raisonné de notre village.

*« Le Landeron, avec son accès au lac et au canal de la Thielle, doit en particulier soigner ses paysages et en valoriser le potentiel touristique et de détente. Sans compter que la qualité du paysage et des espaces ouverts est également une ressource économique, non seulement comme valorisation du cadre de vie pour les habitants et entreprises, mais également pour l'agriculture et le tourisme. »*

Le cadre ainsi posé par le plan directeur régional ne doit pas nous laisser croire que l'essentiel est accompli. Notre carte de visite est à recomposer et les lauriers restent à tresser, plus particulièrement, dans notre volonté de développer intensément des collaborations avec les communes voisines. Il en va ainsi de la mobilité, de l'urbanisme, du tourisme ou encore des services, par exemple.

## Une administration compétitive et des finances équilibrées

La recherche d'un fonctionnement efficace tout autant qu'efficace passe indubitablement par un développement assumé des compétences transversales des directeurs de dicastères communaux, mais aussi des chefs de nos services.

Il en va déjà ainsi de l'administratrice et de son adjointe qui, par définition, sont amenées à gérer l'ensemble des données communales en toute confidentialité. L'exécutif est généralement à leur écoute et se montre soucieux de leur offrir, ainsi qu'aux citoyens, un cadre de travail moderne, orienté vers la digitalisation. Cette approche concerne notamment la rénovation du règlement organique dont s'occupe actuellement un groupe de travail interpartis. Au chapitre de la communication également, il conviendra de réfléchir à des moyens simples qui permettront de s'informer valablement

Comme à l'accoutumée pourtant, la gestion des finances reste l'élément fondamental et fondateur de l'action que propose régulièrement l'exécutif aux conseillers généraux. D'ici la fin de cette législature, tous les dicastères communaux seront concernés par l'impact des investissements projetés et des divers reports de charges. Tendre à un équilibre souhaité constituera le défi principal de la commune. Pourrons-nous, ensemble, diminuer le déficit structurel du Landeron sur les deux dernières années de la législature ? Pouvons-nous l'envisager sans prévoir une augmentation de coefficient ?

## **Des infrastructures à développer**

L'objectif d'une densification qualitative devra se faire en cohérence avec la capacité de « résistance » des équipements ainsi que la disponibilité des terrains à bâtir. Les services techniques seront mis à contribution pour répertorier les opportunités et l'adaptation de l'affectation et de la réglementation dépendra des besoins réels de la population actuelle et future.

Des investissements conséquents sont attendus en ce qui concerne, notamment, le secteur de l'énergie. Le développement de ces projets nécessitera le renforcement du réseau électrique pour favoriser les installations photovoltaïques, les bornes électriques de recharge. Il est prévu également de relancer le projet de construction d'un chauffage à distance en s'appuyant sur un partenaire privé afin de répondre de manière cohérente à la loi cantonale sur l'énergie et aux enjeux climatiques. Dans le cadre de la certification de notre commune comme « Cité de l'Énergie », la commission de l'énergie et le Conseil communal veillent à ce que l'ensemble des investissements communaux répondent à des critères de durabilité dans un cadre financier clairement défini.

La politique de gestion des déchets tient une place centrale dans les préoccupations de l'exécutif. La révision du plan d'aménagement local mais aussi les inquiétudes exprimées par la population exigent une réflexion approfondie. Dans ce cadre, les directeurs et chefs de services des travaux publics et de la sécurité publique se sont réunis à plusieurs reprises pour répertorier et analyser les solutions techniquement et juridiquement envisageables. D'autre part, des concertations au sujet des actions à entreprendre pour lutter contre le « littering » et les incivilités sont en cours avec les communes membres et clients de la Châtellenie.

Depuis quelques années, le législatif landeronnais est informé régulièrement au sujet du projet d'approvisionnement en eau de boisson intitulé « Projet CEN ». Les travaux se poursuivent à satisfaction et le Conseil communal se réjouit de voir cet approvisionnement bientôt assuré pour la population.

Les eaux usées, elles, seront encore traitées par la STEP située sur le territoire communal. Dans le cadre d'un prochain regroupement, le SIEL a été approché par les communes du plateau de Diesse, de Twann et de Ligerz pour un raccordement qui a été acté dernièrement et se réalisera dans les prochains mois.

D'une manière plus générale, la commune poursuivra la mise en œuvre du PGEE

### **Une attractivité touristique à renforcer et à inventer**

Le Landeron offre d'ores et déjà des chemins piétonniers et de randonnée empruntés régulièrement et bien entretenus. Les environs du port proposent également des lieux de détente dont profitent ses habitants ou le touriste de passage. Ses campings, idéalement situés en bordure du lac, connaissent une affluence qui croît régulièrement.

Des constats, certes positifs, qui ne font pas oublier les manques à combler. En effet, l'installation de sanitaires en bordure de la zone portuaire ainsi que la répartition des zones d'entreposage des bateaux et de parcage feront l'objet d'une étude qui devrait permettre un développement raisonné des environs immédiats. Nul doute que les adeptes de séjour en Camping-cars se réjouiraient de séjourner dans cet environnement.

Dans ce cadre-là, il sera également intéressant de prévoir le renforcement de l'attractivité en améliorant l'offre de loisirs aquatiques ou en offrant un panel alléchant de balades ou d'excursions.

Les aires de détente ne manquent pas sur le territoire communal mais le développement de l'une ou l'autre installation est à l'étude, entre lac et montagne pour offrir aux citoyens et aux randonneurs des possibilités complémentaires.

Si la commune est bien dotée en camping, les structures hôtelières font cruellement défaut. L'exécutif se propose d'évaluer et d'encourager le développement de lieux d'hébergements.

### **Une vie sociale à consolider**

L'école, passage obligé des enfants de 4 à 15 ans, impose souvent des contraintes peu compatibles avec les horaires de travail des parents. Certes, une structure parascolaire a été créée voici quelques années. Cependant, les locaux qu'elle occupe ne suffisent plus à répondre aux demandes des parents, demandes qui sont en constante augmentation. Une étude de faisabilité est en cours. L'avis du législatif sera prépondérant dans les choix qui seront proposés pour la construction d'un bâtiment ainsi que son implantation.

La mise à disposition d'appartements avec encadrement en faveur des personnes âgées constitue également un défi que le Conseil communal souhaite relever dans les toutes prochaines années. L'implantation de tels appartements, imposée par l'Etat à proximité d'arrêts de transports publics, de commerces et de tout autre service en vue d'une certification, limite considérablement les options de construction. Dès lors, la recherche d'endroits adaptés et d'un partenaire privé déterminera prioritairement l'action de l'exécutif.

En termes de sécurité publique et de protection du citoyen, les Autorités communales ont été en contact permanent avec l'Etat de Neuchâtel pour convaincre ses responsables de la nécessité d'installer le poste de police régional au Landeron. La persévérance de l'exécutif a porté ses fruits puisque les forces de polices de l'Entre-Deux-Lacs seront prochainement regroupées dans notre commune. Nos ASP, quant à eux, continueront à faire bénéficier nos citoyens de leurs compétences en matière de police de proximité.

Le fonctionnement des sociétés locales est souvent porté par le bénévolat d'acteurs culturels, sportifs ou autres qui méritent une attention toute particulière de la part des Autorités locales. Au cours de cette législature, nos Autorités seront certainement appelées à conforter la politique de soutien existante.

Nous ne devons pas oublier que notre société évolue très vite et nos enfants sont destinés à être de plus en plus réactifs dans tous les domaines. C'est pourquoi nous souhaitons soutenir la mise en place des classes « Prima ».

## Un environnement à protéger

L'urgence climatique est-elle déclarée ? S'impose-t-elle comme l'objet de toute notre attention pour les années à venir ? Les analyses des scientifiques, des politiques ou des citoyens varient fortement selon leurs sensibilités. Cependant, qu'il soit naturel ou provoqué, le réchauffement est une réalité. Il nous contraint ainsi à tenir compte des phénomènes que nous observons autour de nous et qui, potentiellement, pourraient toucher notre territoire communal déclaré zone à risque par la Confédération.

Dans cette optique, une étude de calcul des risques et des mesures appropriées est en cours. Elle se prolongera dans les prochains mois pour proposer des options d'actions à entreprendre dans des délais à définir à titre préventif. Elle permettra également de clarifier les coûts de réalisation.

Parallèlement à cette réflexion, le Conseil communal analyse les axes potentiels de travaux de revitalisation des cours d'eau communaux, plus particulièrement en ce qui concerne le ruisseau dit « des Aiguedeurs ». Il est également attentif à la préservation et au développement des espaces verts et des objets naturels à l'intérieur de la zone à bâtir.

## Urbanisation

L'étude effectuée par un bureau spécialisé en 2013 au sujet de l'introduction des zones à 30 km/h comportait un volet succinct d'analyse des flux de circulation.

Compte tenu des changements intervenus au cours des années écoulées, une nouvelle étude sera nécessaire. L'analyse tiendra compte des nouveaux paramètres en termes de Transport Individuel Motorisé (TIM). De plus, une amélioration de la signalétique sera étudiée afin de permettre un meilleur accès aux entrées d'autoroutes à l'est et à l'ouest de la localité avec pour objectif de garantir la sécurité sur la RC5 notamment.

Cette analyse traitera également les problèmes liés aux mobilités cyclable et piétonne. Ce second objectif consistera à améliorer les liaisons de mobilité douce à l'intérieur de la localité ainsi qu'entre les diverses centralités.

Un soin particulier sera également apporté à l'étude des dessertes par transports publics et à leur accès facilité pour les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne le management des zones d'activités, l'intention de l'exécutif est de favoriser la tendance à l'augmentation du nombre d'emplois et d'établissements dans la commune en évitant une augmentation des nuisances, liées au trafic en particulier, et en favorisant une certaine diversification des activités économiques (nouvelles entreprises et extension d'entreprises existantes à proximité des accès autoroutiers, activités tertiaires dans l'ancienne localité, développement d'une certaine mixité dans les zones d'habitations qui s'y prêtent).

Enfin, les objectifs de réaffectation des zones, de suivi des constructions projetées et de gestion de la circulation dans et aux alentours du Bourg, notamment, seront abordées attentivement dans le cadre de la rénovation du Plan d'Aménagement Local (PAL).

## Conclusion

Tous les éléments compris dans ce document représentent la vision du Conseil communal. Les approches imaginées sont exprimées tant en termes d'intentions que d'objectifs à atteindre. Le législatif communal ainsi que la population villageoise sont cordialement invités à faciliter sa mise en œuvre.

Le Landeron, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

Le Conseil communal